

60^e anniversaire du Traité de l'Élysée (1963) et mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle (2019) : où en sont les relations franco-allemandes ?

Un dossier préparé sous la direction de
Claire Demesmay*, Paul Maurice**,
Hans Stark*** et Jérôme Vaillant****



La relation franco-allemande malgré tout

Le 23 janvier 2023, la France et l'Allemagne ont célébré le 60^e anniversaire du Traité de l'Élysée, c'est l'occasion pour nous d'analyser l'état des relations entre les deux pays et l'apport du Traité d'Aix-la-Chapelle qui est venu compléter celui-ci en 2019. Il ne s'agit pas dans ce dossier de reprendre les acquis et les évolutions du traité de 1963, nous renverrons à la fin de cette introduction à quelques dossiers qui ont fait ces dernières décennies le point sur ces questions dans la revue mais de rappeler quels sont aujourd'hui les instruments opérationnels de la coopération franco-allemande, de s'interroger sur la place des jeunes en son sein ainsi que sur l'importance des sociétés civiles pour son développement en s'interrogeant en particulier sur ce que nous dit la

question de l'enseignement de la langue du pays partenaire sur l'état des relations entre les États et les sociétés. Une troisième partie cherche à faire le point sur les domaines où la coopération s'affirme tout en restant difficile soit dans les domaines des cultures économiques, commerciales, énergétiques et militaires. Il s'agira là de vérifier si, malgré les différences qui subsistent, une volonté perdure de trouver les compromis créatifs susceptibles d'entraîner l'adhésion des autres pays de l'Union européenne.

L'institutionnalisation de la coopération franco-allemande

Le Traité de l'Élysée de 1963 a permis d'institutionnaliser la relation franco-allemande née de la réconciliation dans l'immédiat après-guerre. Néanmoins, depuis sa mise en place il y a soixante ans, le Traité de l'Élysée n'a pas été une structure figée. À l'occasion des 25 ans du Traité, le 22 janvier 1988, le Protocole additionnel a permis la mise en place de nouvelles structures de concertation, telles que le Conseil Franco-allemand de Défense et de Sécurité (CFADS), la Brigade franco-allemande (BFA), le Conseil Économique et Financier franco-allemand (CEFFA), le Conseil Franco-allemand de l'Environnement (CFAE) ou le Haut Conseil Culturel Franco-Allemand (HCCFA). L'étroite association institutionnelle et politique entre la France et l'Allemagne a été renforcée par la déclaration

* C. Demesmay est cheffe du Bureau « formation interculturelle » à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

** P. Maurice est Chef de la mission franco-allemande et adjoint à la sous-directrice de l'Allemagne, de l'Europe Alpine et Adriatique à la Direction de l'Union européenne du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

*** H. Stark est Professeur de civilisation allemande à Sorbonne Université, membre du centre de recherches Sorbonne – Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE, CNRS – UMR 8138), conseiller pour les relations franco-allemandes à l'Institut français des relations internationales (Ifri).

**** J. Vaillant est professeur émérite de civilisation allemande de l'Université de Lille, il est membre associé du Centre d'études en civilisations, langues et lettres étrangères (CECILLE, ULR 4074).

commune franco-allemande à l'occasion du 40^e anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée le 22 janvier 2003, qui prévoit la création du Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) et la désignation dans chaque pays d'un Secrétaire général pour la coopération franco-allemande (SGCFA). Les Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande sont rattachés personnellement à la chancelière allemande et au premier ministre français et doivent coordonner la préparation et le suivi des décisions politiques ainsi que le rapprochement des deux pays dans les instances européennes. Ceci explique pourquoi il s'agit des Secrétaires d'État ou ministres délégués en charge des questions européennes. Ils sont assistés d'un adjoint du pays partenaire qui est intégré à leur cabinet. La particularité de ces Secrétaires généraux adjoints pour la coopération franco-allemande est qu'ils sont des diplomates d'échange de l'autre pays. La coopération institutionnelle franco-allemande a permis non seulement des échanges de diplomates au sein des services des ministères des Affaires étrangères, mais aussi au niveau des cabinets des Secrétaires d'État, révélant l'étroite coopération ainsi que l'étroite confiance dans la coopération diplomatique entre la France et l'Allemagne.

Cette coopération est également institutionnalisée à l'échelle des parlements avec la création de l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA) en 2019. Celle-ci se compose de 100 membres, dont 50 députés du Bundestag allemand et 50 députés de l'Assemblée nationale, qui doivent se réunir au moins deux fois par an, alternativement en Allemagne et en France. Elle a pour objectif d'interconnecter les travaux du Bundestag et de l'Assemblée nationale. L'Assemblée parlementaire franco-allemande a pour mission de veiller à l'application du traité de l'Élysée du 22 janvier 1963, du traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets qui en découlent. De plus, cette Assemblée a l'ambition d'accompagner les conseils des ministres franco-allemands et de faire

émerger ses propres initiatives de coopération franco-allemande en Europe.

La coopération institutionnelle a en effet connu un nouveau souffle lors de la signature le 22 janvier 2019, à l'occasion du 56^e anniversaire du Traité de l'Élysée, d'un nouveau Traité de coopération et d'intégration franco-allemandes à Aix-la-Chapelle. Le Traité d'Aix-la-Chapelle a donné un cadre au renforcement de la coopération institutionnelle en définissant quinze projets prioritaires – auxquels ont été ajoutés de nouveaux projets lors du Conseil des ministres franco-allemand du 31 mai 2021. Ces projets visent notamment à faire converger les diplomaties des deux pays et à renforcer l'intégration économique, mais ils insistent surtout sur la société civile et le renforcement des liens de part et d'autre de la frontière, notamment dans l'espace transfrontalier.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle prévoit la création du Fonds citoyen franco-allemand confiée à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Son objectif est d'apporter un soutien financier à des projets de toutes tailles émanant d'acteurs de la société civile. Si l'OFAJ se voit souvent qualifié de « plus bel enfant du traité de l'Élysée », le bilan que le Fonds citoyen franco-allemand a su mettre à son actif n'a pas tardé à lui valoir le titre de « plus bel enfant du traité d'Aix-la-Chapelle¹ ».

Le Traité d'Aix-la-Chapelle a enfin pris en compte les enjeux du transfrontalier dans l'avenir de la relation bilatérale franco-allemande. Le Comité franco-allemand de coopération transfrontalière (CCT) a été institué à l'article 14 du traité d'Aix-la-Chapelle et s'est constitué le 22 janvier 2020. Son objectif est de créer une capacité de décision accrue pour la coopération transfrontalière en impliquant tous les acteurs concernés à tous les niveaux fédéraux et administratifs des deux côtés de la frontière. Si le rapprochement franco-allemand a

1. Corine Defrance et Tanja Herrmann, « Société civile franco-allemande : enjeu et acteur des relations bilatérales. Bilan et perspectives après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle », *Visions franco-allemandes*, n° 32, Ifri, décembre 2021.

permis l'intégration des États dans une communauté – devenue Union – européenne, il ne faut pas oublier que ses « pères fondateurs » à l'image de Robert Schuman, étaient des « hommes des frontières ». L'institutionnalisation de la coopération franco-allemande pour les régions transfrontalières montre qu'elles sont des laboratoires pour l'intégration européenne.

Le rôle essentiel des sociétés civiles

Des années avant la signature du traité de l'Élysée, la société civile a joué un rôle de précurseur dans le rapprochement, puis dans la réconciliation franco-allemande. D'abord timide, se heurtant à de fortes résistances, ce mouvement a pris progressivement de l'ampleur, conduisant à tisser entre les deux pays un filet humain particulièrement solide. Puisqu'il s'agissait d'écrire un tout nouveau chapitre de la relation franco-allemande, il était logique que ces efforts portent en priorité sur les nouvelles générations. Ce principe des échanges entre jeunes Français et Allemands, qu'elles aient lieu dans le cadre de rencontres organisées par des associations ou de jumelages de villes, les dirigeants des deux pays décidèrent de l'institutionnaliser en créant en juillet 1963 l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), afin de systématiser des échanges qui étaient jusqu'alors le fruit d'initiatives personnelles et associatives. La normalisation de la relation bilatérale à laquelle ont contribué ces échanges est un succès indéniable, dont d'autres pays sont tentés de s'inspirer – à l'image des États des Balkans occidentaux –, mais en même temps, elle contraint aujourd'hui leurs organisateurs à faire évoluer les offres en les adaptant aux attentes des nouvelles générations. Ainsi, les jumelages sont confrontés au défi du renouvellement générationnel et doivent inventer de nouveaux formats afin de se renouveler. De même, l'OFAJ met désormais l'accent sur des thématiques nouvelles, comme le développement durable, et ouvre certains de ses programmes à des pays du voisinage européen. Dans ce contexte, la baisse continue de l'apprentissage de la langue du pays partenaire et les difficultés

à recruter des professeurs d'allemand en France posent problème, dans la mesure où les compétences langagières permettent non seulement de communiquer, mais aussi de réaliser des expériences interculturelles qui peuvent s'avérer déterminantes dans la vie des jeunes. Dans ce domaine comme dans d'autres, le « franco-allemand » est appelé à faire preuve de créativité, à expérimenter et à faire bouger les lignes. C'est à ce titre que, soixante ans après le traité de l'Élysée, il pourra à nouveau innover en étant le laboratoire d'une Europe plurilingue et pluriculturelle. Parmi les enseignants d'allemand en France, deux « philosophies » semblent se développer sur la nature même du combat à mener pour le développement de l'enseignement de l'allemand : réclamer, au besoin, devant les tribunaux, les avantages qui revient à l'enseignement de l'allemand au titre des traités franco-allemands ou bien placer le développement de l'allemand dans un cadre européen qui dépasse les rivalités entre langues étrangères concurrentes.

Surmonter des divergences nées de cultures politiques, économiques et financières différentes

Les mois qui ont précédé les célébrations de janvier 2023 ont vu les crispations qui existent depuis toujours entre Paris et Berlin atteindre en France un niveau inquiétant au point que l'on pouvait se demander s'il s'agissait de plus qu'une mauvaise passe ? Ces crispations étaient-elles l'expression de divergences fondamentales ou bien les médias en ont-ils exacerbé l'importance jusqu'à retrouver de vieux accents germanophobes² ? Assurément, les divergences ne manquaient pas : qu'il s'agisse du retour au respect des règles budgétaires fixées à Maastricht et confirmées durant la crise de la zone euro des années 2010-2015, de l'impact de la décision allemande de sortir du nucléaire en matière de politique climatique et énergétique aussi bien de

2. Voir entre autres l'étude que J. Vaillant fait des réactions des médias en France aux désaccords franco-allemands dans une contribution du 5 décembre 2022 à *The Conversation* <https://theconversation.com/la-relation-franco-allemande-une-simple-mauvaise-passe-195687>.

l'UE que de la France et de l'Allemagne en particulier, des rapports avec la Chine (avec l'enjeu de Taïwan), de la politique de réarmement lancée depuis l'agression russe contre l'Ukraine, de l'objectif d'une autonomie stratégique européenne, de la nature des liens transatlantiques et donc du rôle de la défense européenne au sein de l'OTAN : sur toutes ces questions essentielles pour l'avenir de l'Europe au-delà des seules relations franco-allemandes, divergences, désaccords et mésententes entre la France et l'Allemagne persistent. Dresser un constat aussi critique ne veut pourtant nullement dire que le « couple » franco-allemand a cessé d'exister. Le chemin à parcourir pour trouver des compromis ne pourra être, une fois de plus, que long.

Rappelons que cela n'a rien de particulier. Sans remonter jusqu'au préambule que le Bundestag a voté en 1963 pour permettre la ratification du Traité de l'Élysée en Allemagne – qui, ne l'oublions pas, avait déjà montré la persistance de désaccords fondamentaux sur l'ordre de sécurité européen – force est de constater qu'à de très nombreuses reprises, aussi bien durant la Guerre froide qu'après la fin du conflit Est-Ouest – la France et l'Allemagne ont eu des positions différentes sur les grandes questions géopolitiques du moment. Pourquoi serait-ce différent en 2023, d'autant que nous vivons une remise en question fondamentale des équilibres stratégiques en raison de la guerre russe contre l'Ukraine, de la montée en puissance de la Chine et de l'incertitude qui caractérise le devenir politique des États-Unis ? On peut souligner que des changements tectoniques de grande ampleur affectent aujourd'hui l'équilibre mondial et européen. Quoi de plus normal que de constater que face à ces enjeux majeurs, la France et l'Allemagne ne réagissent pas à l'unisson.

La presse, toujours prompte à scruter les moindres désaccords entre nos deux pays et à dénoncer les « ratés » du moteur franco-allemand, a tendance, par réflexe, à penser le monde à travers le prisme de l'instantané, à ne jamais tenir compte du temps long et des leçons du passé. Aussi

juge-t-elle les difficultés qu'éprouvent Olaf Scholz et Emmanuel Macron à se trouver comme la preuve d'une rupture, voire d'une césure. Ce qui n'est pas du tout assuré. Certes, le très hanséatique chancelier n'a pas la même façon de s'exprimer que le président français pour qui le verbe est un instrument politique de premier choix. Mais on devrait se souvenir, avant de conclure que le « franco-allemand » a vécu, des énormes difficultés de De Gaulle, six ans durant, à trouver un terrain d'entente avec les chanceliers Erhard et Kiesinger. La période 1969-1974 fut également riche en sous-entendus (sinon malentendus) entre Pompidou et Brandt. Kohl et Mitterrand ont mis trois ans pour former un « couple » devenu aujourd'hui si mythique : pourtant ils ont tous deux également connu bien des tensions au sujet du désarmement nucléaire Est-Ouest, du lancement de la monnaie unique, de l'unification allemande et de la guerre en Yougoslavie. Chirac et Schröder ont mis quatre ans pour former une sorte de tandem grâce à la guerre en Irak. Quant à Merkel, elle a eu à faire avec quatre présidents français distincts, et fut confrontée à la difficulté d'un éternel recommencement. Il n'est donc pas étonnant que dans le contexte de crise actuel, le chancelier et le président de la République peinent encore à accorder leurs violons. En même temps, tous les deux sont favorables à la coopération franco-allemande et à l'intégration européenne. S'ils divergent encore sur la voie à suivre pour y parvenir, ils s'entendent sur l'objectif à atteindre.

Le chemin est sans aucun doute semé d'embûches. La France a tort de soupçonner l'Allemagne de déplacer l'axe central du pouvoir européen vers l'Est. Si Berlin était tenté par cette voie, elle devrait se rapprocher de la Pologne, chose impossible étant donné les rapports tendus entre Berlin et Varsovie et l'attitude ouvertement anti-allemande de la coalition de droite au pouvoir en Pologne³. En revanche, la

3. Voir à ce sujet l'excellent dossier de la revue *Osteuropa* : « Ächtungserfolg. Deutsch-polnische Konfliktgemeinschaft », *Osteuropa*, n° 9-10, 2022.

menace que le révisionnisme russe et le « néo-impérialisme » du régime poutinien font peser sur les frontières orientales des pays centre-européens, de la Roumanie, en passant par la Pologne jusqu'aux Pays baltes – un espace qui est géographiquement proche des frontières allemandes – oblige la République fédérale à se focaliser sur la défense territoriale dans le cadre de l'OTAN et à se rapprocher des États-Unis. Il est de ce fait compréhensible que l'Allemagne comble ses déficits en matière d'équipement militaire en optant pour des achats d'armements immédiatement disponibles et à même d'assurer l'interopérabilité entre les armements de la Bundeswehr et ceux des pays membres de l'OTAN. L'Allemagne se doit de combler ses retards en matière de défense au plus vite – d'autant qu'elle cède des armements et des munitions conséquents à l'Ukraine (après les États-Unis et la Grande-Bretagne, l'Allemagne est le troisième pays fournisseur d'armements à l'Ukraine). La loi de programmation militaire actuellement discutée en France nous rappelle, soit dit au passage, que la France et son armée connaissent des difficultés équivalentes. Cette situation profite assurément au complexe militaro-industriel américain et retarde le décollage de l'industrie de défense européenne, mais, confrontée à une guerre à ses portes, l'Europe et l'Allemagne font les choix qui en découlent.

Sur les questions de la gouvernance budgétaire européenne, on retrouve les clivages traditionnels. Pour la France, dont la dette avoisine les 120 % du PIB, les règles de Maastricht ne sont plus tenables. Pour l'Allemagne, c'est la dette française qui n'est pas tenable et non pas les règles budgétaires. La commission européenne est à la recherche d'un compromis acceptable pour les deux parties, mais celui-ci est d'autant plus difficile à trouver que les pays du sud de l'UE se regroupent autour de la France et les pays du nord autour de l'Allemagne. Ce n'est pas franchement nouveau. Que le ministre allemand des Finances, Christian Lindner, s'érige en gardien de l'orthodoxie budgétaire européenne s'explique aussi par

la série de déconvenues électorales que son parti, les Libéraux (FDP), essuient depuis 2022 lors des élections régionales. À cela s'ajoute vraisemblablement le fait que ses électeurs regrettent au fond la participation du FDP à la coalition avec le SPD et les Verts. Cela fige la marge de manœuvre du chancelier qui ne peut pas désavouer son partenaire libéral sans l'affaiblir.

Le nucléaire restera pour longtemps le domaine le plus controversé dans le franco-allemand. La France voudra faire admettre par l'Union européenne que le nucléaire est une énergie verte assurant l'indépendance de l'Europe en matière énergétique. La France, par ailleurs, ne peut se passer de sa coopération avec le partenaire russe de Rosatom pour le transport de l'uranium naturel et ses importations d'uranium enrichi : cela soulève la question de son indépendance énergétique. Côté allemand, la sortie du nucléaire semble irréversible tant elle fait partie de l'ADN des Verts mais aussi du SPD. D'où la quadrature du cercle à laquelle se heurte l'économie allemande : sortir du nucléaire et de l'énergie fossile tout en faisant bénéficier son industrie et les consommateurs allemands d'une énergie à un coût encore acceptable. En un temps record, l'Allemagne s'est dotée de terminaux pour pouvoir importer du gaz liquéfié. La question reste posée de savoir comment le socle industriel sur lequel repose l'économie allemande assumera cette mue. Quoi qu'il en soit, la France et l'Allemagne sont engagées sur deux voies distinctes en matière de politique énergétique.

Sur la Chine enfin les divergences sont plus apparentes que réelles. Elles traduisent une réflexion en cours (qui d'ailleurs se poursuit à l'échelle européenne avec la même intensité) et toute réflexion en démocratie s'accompagne d'un débat contradictoire. Aussi, en octobre 2022, le déplacement en Chine d'Olaf Scholz (peu de jours après la clôture du XX^e congrès du parti communiste chinois où Xi Jinping s'est arrogé un troisième mandat à la tête de l'État) a suscité de fortes critiques en France, d'autant que ce déplacement s'est accompagné d'une ouverture du port de

Hambourg (ville dont Scholz fut, autrefois, le maire) à l'entreprise chinoise Cosco. Sept mois plus tard, en avril 2023, c'est au tour du président français de se déplacer en Chine. Dans l'avion qui le ramenait à Paris, c'est sur le dossier taïwanais qu'Emmanuel Macron a eu des mots qui ont surpris Berlin, reprenant un argumentaire chinois en estimant que le piège pour l'Europe serait qu'elle soit prise dans un dérèglement du monde et des « crises qui ne seraient pas les nôtres » et que « nous ne devons pas être suivistes sur Taïwan, sur le rythme américain et sur la réaction chinoise ». Pour l'Allemagne, qui s'est fortement rapprochée des États-Unis dans le dossier ukrainien, cette prise de parole fut considérée comme un acte de déloyauté à l'égard de Washington. La réponse allemande ne s'est pas fait attendre : le 9 mai 2023, dans un discours devant le Parlement européen⁴, Olaf Scholz s'est explicitement opposé à l'idée que le monde puisse être divisé en blocs bipolaires ou tripolaires. La première est sans doute l'option développée à Washington et à Pékin ; la seconde semble inspirer le concept de Macron pour un nouveau concert des puissances, cette fois-ci mondial, au sein duquel l'Europe jouerait le rôle d'une puissance à part. Le chancelier a plutôt plaidé pour une Europe qui ne cherche pas sa place en opposition à d'autres pays, mais qui aspire à des partenariats « d'égal à égal » avec d'autres États, notamment en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique – tout en continuant bien sûr à considérer les États-Unis comme son « principal allié ». Cela aussi peut être compris comme une démarcation par rapport au discours de Macron sur le troisième pôle, l'autonomie stratégique européenne et le risque d'une prétendue vassalité de l'Europe vis-à-vis de l'Amérique dans le dossier taïwanais. Ces nuances

sont de taille ! Mais elles n'empêchent pas que Paris et Berlin cherchent l'un comme l'autre à maintenir une relation de travail constructive avec la Chine, qui diminuerait les risques de dépendance (c'est le concept du « *de-risking* ») tout en développant les relations commerciales avec elle.

La relation entre la France et l'Allemagne a besoin d'être entretenue, soignée. Le dialogue franco-allemand demeure indispensable car les deux pays n'ont pas spontanément la même approche face aux enjeux auxquels ils se heurtent pourtant tous les deux. Assistant début mai à un conseil de ministres à Paris, la ministre allemande des Affaires étrangères, Annelena Baerbock, a pris la parole en français indiquant ainsi la voie à suivre. Emmanuel Macron, qui est loin d'être un partenaire commode pour Berlin, a fait de multiples ouvertures en direction de l'Allemagne. À Scholz et Baerbock, Pistorius et Habeck de s'ouvrir à leur tour au partenaire français. En espérant que l'Allemagne ne le fera pas attendre comme l'a fait A. Merkel tout au cours de son dernier mandat. Malgré leurs différences sur les grandes questions stratégiques du moment, les deux pays partagent un très grand nombre d'intérêts et de projets communs sur lesquels ils doivent continuer à bâtir une relation bilatérale privilégiée. C'est ce qui ressort de la plupart des contributions de ce dossier : au-delà des divergences qu'engendrent leurs cultures différentes, l'Allemagne et la France doivent pouvoir s'entendre dans leur intérêt et dans celui de l'Europe, même s'il faut prendre du temps.

– Claire DEMESMAY, Paul MAURICE,
Hans STARK, Jérôme VAILLANT –

4. Olaf Scholz, « L'Europe doit se tourner vers le monde », 9 mai 2023, <https://www.bundesregierung.de/breg-fr/actualites/discours-parlement-2189352>.

Quelques rappels bibliographiques parmi beaucoup d'autres

Hans Stark, Jérôme Vaillant (dir.), « Les relations franco-allemandes : vers un nouveau traité de l'Élysée ? » in AA, n° 226 (octobre-décembre 2018).

Claire Demesmay, Hans Stark (dir.), « France-Allemagne par images interposées » in AA, n° 214 (octobre-décembre 2015).

Jérôme Vaillant (dir.), « Retour sur le 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée », dossier in AA, n° 204 (avril-juin 2013).

Stephan Martens (dir.), « Les relations franco-allemandes. Bilan et perspectives à l'occasion du 50^e anniversaire du traité de l'Élysée », Numéro spécial AA, n° 201 (juillet-septembre 2012).

« 8 mai 1945 – 8 mai 2005. France et Allemagne : De la guerre au partenariat européen » AA, hors-série (mai 2006), édité en partenariat avec le Centre mondial de la Paix de Verdun.

« 50 ans de relations franco-allemandes. 50 ans de cerfa » Actes du colloque annuel du Comité d'études des relations franco-allemandes in AA, n° 172 (avril-juin 2005).

« 40^e anniversaire du Traité de l'Élysée et de l'OFAJ. Vers une refondation des relations franco-allemandes ? » in AA, n° 162 (octobre-décembre 2002).

« Le traité de l'Élysée a 35 ans » in AA, n° 143 (janvier-mars 1998).

Félix Lusset, Michel Cullin et Jérôme Vaillant (dir.), *Le 20^e anniversaire du traité franco-allemand (1963-1983)*, numéro spécial publié avec le concours de l'OFAJ, AA, n° 84 (avril-juin 1983) 240 p. : « Le contexte historique, Mythes et stéréotypes, Témoignages d'André Gorz et de Jean-Charles Moreau, L'OFAJ, Échanges et problèmes linguistiques, Problèmes économiques et monétaires, Coopération militaire ».

Nicole Colin, Corine Defrance, Ulrich Pfeil, Joachim Umlauf (dir.), *Dictionnaire des relations culturelles franco-allemandes depuis 1945*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2023.

Hélène Miard-Delacroix et Andreas Wirsching, *Ennemis héréditaires ? Un dialogue franco-allemand*, Paris, Fayard (Histoire), 2020. Version allemande : *Von Erbfeinden zu guten Nachbarn. Ein deutsch-französischer Dialog*, Reclam, Stuttgart, 2019.

Corine Defrance et Ulrich Pfeil, *50 Jahre Deutsch-Französisches Jugendwerk / L'Office franco-allemand pour la jeunesse a 50 ans*, hrsg. vom DFJW, Berlin und Paris 2013.

Corine Defrance, Ulrich Pfeil, *Entre guerre froide et intégration européenne. Reconstruction et rapprochement 1945-1963*, volume 10 de l'Histoire franco-allemande, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012.

Hélène Miard-Delacroix, *Le défi européen de 1963 à nos jours*, volume 11 de l'Histoire franco-allemande, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011.

Hans Manfred Bock, Corine Defrance, Gilbert Krebs et Ulrich Pfeil (dir.), *Les jeunes dans les relations transnationales. L'Office franco-allemand pour la jeunesse 1963-2008*, Paris, PSN, 2008.

Corine Defrance, Ulrich Pfeil (dir.), *Le traité de l'Élysée et les relations franco-allemandes 1945-1963-2003*, Paris, CNRS Éditions, 2005.



SOMMAIRE

N° 84
avril-juin 1983

Numéro spécial publié avec le concours de l'OFAJ
réalisé sous la direction de
Félix LUSSET, Michel CULLIN et Jérôme VAILLANT

Introduction. Vingt ans après (J.V.)	3
LE CONTEXTE HISTORIQUE	
Margarete STURM – Un texte tombé dans l'oubli : l'accord culturel franco-allemand du 23 octobre 1954	9
Anneliese KALTENBACH – Le fonctionnement des sommets franco-allemands 23	
Texte du Traité de coopération (22 janvier 1963)	31
MYTHES ET STÉRÉOTYPES	
Daniel MORTIER – Le mythe de l'Allemagne chez les intellectuels français dans les années cinquante	38
Marieluise CHRISTADLER – Le mythe de l'Allemagne dans la nouvelle droite française.....	56
Bernard BONNERY – L'image de la RFA chez les socialistes français.	74
Jean NURDIN – Images de la France en RFA.....	83
Dieter TIEMANN – L'histoire de France dans les manuels d'histoire ouest-allemands	97
Monika BELLAN – « Exil 33 - Paris 82 ». Des antifascistes allemands en France	110
TÉMOIGNAGES	
André GORZ – Sur quelques divergences franco-allemandes.....	127
Jean-Charles MOREAU – Salut à la continuité.....	137
L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE	
Klaus WENGER – Motivations et activités de l'OFAJ.....	141
L. CRIPS, M. CULLIN, H. NICK.LAS, A. OSTER-MANN – Pour un « Office » politique	152

ÉCHANGES ET PROBLÈMES LINGUISTIQUES

Paul DEHEM – Les accords de 1963
et l’enseignement de l’allemand 163

P. H. LEDRU – Sociétés franco-allemandes
et comités de jumelage. Deux institutions à redécouvrir 169

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES

Serge L. GOUAZÉ – Problèmes structurels des relations
économiques entre la France et la RFA 177

Gérard VALIN – Deux politiques monétaires antagonistes,
la RFA et la France 195

COOPÉRATION MILITAIRE

Walter SCHÛTZE – La coopération franco-allemande
dans le domaine militaire 204

COMPTES RENDUS

Das Bündnis im Bündnis (éd. R. Picht) ; *France-Alle magne. Vingt ans après le traité* (Documents, n° 4/ 82) ; *Europäische Zeitzeichen* (J. Rován et W. Weidenfeldt) ; *Frankreich – und Deutschlandbilder im Widerstreit* (D. Riemann) ; *Deutschland-Frankreich. Alte Klischees – Neue Bilder* (éd. M. Christadler) ; *Was ist heute deutsch?* (H. Pross) ; *Das dt-fr. Verhältnis im Spiegel von Kultur und Sprache* (B. Trouillet) ; *Les Allemands sans miracle* (éd. G. Sandoz) ; *Vers le IV^e Reich* (J. P. Picaper) ; *Les élections allemandes* (H. Ménudier) ; *Kriegserziehung im Jugendbuch* (M. Christadler) ; *The Great War and Modern Memory* (P. Fussell) ; *Kriegserlebnis* (éd. K. Vondung) ; *Weimar. Deutschland 1917/1933* (H. Schulze) 220

Abonnements 1983 239

Rappel : le n° 83 d’A. A.

(*La fin de la coalition sociale-libérale*) Couv. III

Revue publiée avec le concours du conseil scientifique
de l’UER Froissart (Université de Valenciennes)
et avec le concours du Centre national des Lettres



SOMMAIRE

N° 226
octobre - décembre

DOSSIER

Les relations franco-allemandes : vers un nouveau traité de l'Élysée
Un dossier dirigé par Hans Stark et Jérôme Vaillant

ÉDITORIAL

- Des difficultés franco-allemandes, Hans Stark et Jérôme Vaillant3
- H. MIARD-DELACROIX – Les apports du traité de 19638
- C. DEMESMAY – À la recherche d'un nouveau souffle –
un traité 2.0 pour la coopération franco-allemande 19
- C. LEQUESNE, J. SCHILD – La relation franco-allemande
et la relance de l'Union européenne33
- P. KAUFFMANN – Le tandem franco-allemand
et l'avenir de la zone euro48
- H. UTERWEDDE – Politique économique :
quelles convergences franco-allemandes ?61
- J.-M. TROUILLE – L'impact du Brexit sur la relation franco-allemande74
- M. DRAIN – L'Allemagne et les Opérations militaires extérieures (Opex),
quelle coopération avec la France ? 85
- D. DAVID, H. STARK – Cinquante ans après mai 68 –
où en sont les gauches en France et en Allemagne ? 100
- H. MÉNUDIER – Les bouleversements électoraux en Bavière
et en Hesse sonnent la fin de l'ère Merkel 111
- N. MEYER LANDRUT – Hommage à Alfred Grosser 122

J.-P. BERNARDY – *Das schweigende Klassenzimmer*
(La révolution silencieuse), un film de Lars Kraume..... 125

Comptes rendus 133

S. Krapoth et C. Aslangul-Rallo, *Les relations franco-allemandes en perspectives. Sources, méthodes et temporalités pour une approche des représentations depuis 1870* (I. TERREIN) – *Recherches Germaniques*. Hors série n° 10/2015, « *Des animaux et des hommes/Von Tieren und Menschen* » (N. TEUBER-TERRONES) – Nicolas Offenstadt, *Le pays disparu. Sur les traces de la RDA* (J.-L. GEORGET) – Pic Muriel et Ritte Jürgen, *W.G. Sebald Littérature et éthique documentaire* (M. FLOCH) – Élise Petit, *Musique et politique en Allemagne. Du III^e Reich à l'aube de la guerre froide* (A.-M. CORBIN) – Christian Mertens, 1938. « *Wir wissen es, dass diese Beamtenschaft ihre Pflicht auch im neuen Wien tun wird* ». *Die Wiener Stadtverwaltung 1938, Wienbibliothek im Rathaus* (A.-M. CORBIN) – Michel Grunewald, Olivier Dard, Uwe Puschner, *Confrontations au national-socialisme en Europe francophone et germanophone. Auseinandersetzungen mit dem Nationalsozialismus im deutsch- und französischsprachigen Europa 1919-1949* (A.-M. CORBIN) – Jean-Pierre Guéno, *La mélodie volée du maréchal. L'incroyable histoire de Casimir Oberfeld, compositeur (malgré lui) de l'hymne pétainiste* (A.-M. CORBIN) – Jean Rebreuz, *Franz Radziwill, l'imagier ambigu* (S. LE GRAND – TICCHI) – Max Weber, *Réalisme, rêverie et désir de puissance* (J. SELLIER).

Notes de lecture de J.-C. FRANÇOIS..... 156

Christoph Hein, *Verwirrnis* – Hermann Korte, *Prosa der DDR* – Falk Richter, *État d'urgence*.

Diffusion. Abonnement – réabonnement 2019 159